



Une SCIC : KPCENTRE

Un lieu : Point Soleil

Une raison d'Être : « Éveiller et Transmettre »

*Observateurs du passé,
Acteurs du présent,
Choisissons notre avenir.*



Devenez sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif KPCENTRE et participez à un projet profondément Humain

Le centre Point Soleil à Ornolac-Ussat-les-Bains (Ariège) a vocation à être un lieu de transmission au service du vivant, des Hommes et du territoire.

Il se définit comme un espace d'expérience sur les interactions entre l'Homme, le collectif, la nature. Outre ses prérogatives de gestion du centre, KPCENTRE a pour objectifs de :

- Rassembler des publics divers dans un lieu de vie, de rencontre et de partage.
- Être au service des Hommes et des organisations en proposant une offre pluridisciplinaire de qualité.
- Valoriser le développement local en soutenant les producteurs, prestataires de service et initiatives locales.
- Éveiller le public aux solutions viables et durables pour notre société par des actions d'information, de sensibilisation et de formation.

Être sociétaire, et pourquoi pas ?

Devenir sociétaire c'est acquérir des parts sociales de la SCIC KPCENTRE et par conséquent participer à son financement durable. C'est aussi :

- Se tenir informé des activités et s'exprimer sur les orientations, notamment voter lors des Assemblées Générales et ainsi participer à la gouvernance ;
- Aider à la pérennisation du centre d'accueil ;
- Soutenir un projet en lien avec le territoire ;
- Favoriser la création d'activités et d'emplois locaux ;
- La possibilité de participer à la vie de la coopérative.

Contactez-nous pour toute question ou précision sur la souscription de parts sociales :

Association KPSSENS

– 15, avenue François Laguerre – 09 400 Tarascon sur Ariège –
Tél. : 06 85 81 97 09 – 06 66 70 19 96 – contact@kpsens.com

Toutes les dernières informations : www.kpsens.com/souscription

Bulletin de souscription de parts sociales SCIC KPCENTRE

Je soussigné(e),

Mme M Nom* : Prénom* :

Adresse (Siège social pour les entreprises, domicile pour les particuliers)* :

Code postal* : Ville* :

N° de téléphone* : Courriel* :

Agissant à titre particulier ou Agissant en qualité de.....

Pour l'entreprise/association/collectivité :

Entreprise : forme juridique....., inscrite au RCS de.....

Sous le numéro (SIRET) : _____ APE _____

Association : Date de déclaration.....Préfecture de :.....Numéro de déclaration :

Déclare avoir pris connaissance du projet de Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée (SAS) à capital variable et adhérer pleinement aux statuts qui seront adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive.

Accepte que la SCIC KPCENTRE ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de document d'information et de vote à distance.

1. Je prends des parts sociales.

Déclare souscrire..... part(s) sociale(s) de 100 €, soit.....€ au capital de la SCIC KPCENTRE.

Informations diverses :
sous réserve des statuts définitifs

SCIC KPCENTRE

sous réserve des statuts définitifs

Forme juridique : Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée (SAS) à Capital Variable.

Date de création de la SCIC :
En cours de constitution (septembre 2016)

Objet social :

- Activités d'accueil : hébergement et restauration ;
- Accueil et organisation de manifestations et événements ;
- Accueil et développement d'activités économiques complémentaires sur le site en lien avec la raison d'être de l'initiative.

Comment fonctionne la coopérative ?

La SCIC permet de réunir, dans le sociétariat de KPCENTRE, l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. Les sociétaires sont répartis en 3 collèges. Les statuts, disponibles sur le site de KPSENS, définissent la répartition des droits de vote entre ces collèges. Au sein des collèges et par application du principe coopératif,

1 sociétaire = 1 voix

Cette voix permet de participer à la prise de décisions au sein de la gouvernance.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. KPCENTRE est une société à capital variable. L'achat et le remboursement de parts n'est pas soumis aux lois du marché. Contrairement aux actions des sociétés classiques, le montant des parts sociales reste fixé à sa valeur initiale de 100 €.

Prendre une part dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir la SCIC.

Qu'est-ce que le capital social ?

Il s'agit de l'ensemble des parts sociales souscrites. Le capital social garantit la solidité et l'indépendance de la société. Il permet à la coopérative de constituer des fonds propres nécessaires à son fonctionnement et ses investissements, de développer ses services et activités. La majorité des bénéfices seront mis en réserve dans la coopérative.

Qui peut souscrire ?

Toute personne physique majeure ou personne morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement

de l'objet social de la coopérative.

Comment souscrire ?

En complétant ce bulletin de souscription et en le retournant à KPSENS. Il doit être accompagné du règlement de la souscription ainsi que d'une copie de la pièce d'identité pour les personnes physiques, du K-Bis pour les sociétés ou de la déclaration en préfecture pour les associations. Un récépissé de souscription sera alors remis.

Faut-il souscrire un montant minimum ?

Le sociétaire peut souscrire, à tout moment, autant de parts qu'il le souhaite. Le minimum est 1 part pour les personnes physiques et morales et 5 parts pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Quelle est la responsabilité du sociétaire ?

En cas de défaillance économique de la société, la responsabilité du sociétaire n'est engagée qu'à hauteur du montant de ses parts.

L'objectif est bien sûr de parvenir à une structure stable et pérenne.

Quelle est la durée de l'investissement ?

Le capital social permet le financement à long terme du projet. La durée souhaitée de détention des parts sociales de la SCIC KPCENTRE est de 5 années minimum.

Quelles sont les conditions de retrait ?

Chaque associé est libre de se retirer du capital. Les conditions de retrait sont prévues et définies dans les statuts.

2. A l'appui de ma souscription, je verse ce jour :

Par chèque bancaire à l'ordre de SCIC KPCENTRE, la somme de €

En espèce aux bureaux de l'Association KPSENS à Tarascon-sur-Ariège

Par virement bancaire – Renseignements auprès de l'association KPSENS

3. Je finalise la souscription et signe:

Bon pour souscription de.....€ (en lettres.....)

Une attestation de parts sociales vous sera adressée accompagnée d'une copie de ce bulletin.

Fait le À

Signature du souscripteur :

Pour la SCIC KPCENTRE :

3. J'envoie ce bulletin signé:

> Envoyez sous enveloppe la partie détachable, le chèque et un justificatif d'identité (copie d'une pièce d'identité, K-Bis, ...) à l'adresse : Association Kpsens, 15 avenue François Laguerre, 09 400 Tarascon-sur-Ariège.